

CHRIS AUTO ECOLE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
Le samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h00



TARIF Formation pour Permis B

Valable jusqu'au 30 avril 2026

Age minimum requis : 16 ans

ADMINISTRATIF

TARIFS TTC

- Frais liés à l'inscription à l'auto-école : **355€**
- Livret informatique de l'élève : **5€**
- Dossier de permis de conduire dématérialiser (ANTS) : **45€**
Nous gérons pour vous la dématérialisation du dossier administratif (02) E-photo offerte

THÉORIE : Vous choisissez votre forfait (valable 6 mois)

- Forfait intégral, (cours animés par enseignants diplômés + forfait internet) : **215€**

OÙ

- Forfait WEB (cours, séries de questions et examens blancs) : **105€**

PRATIQUE Vous optez pour :

Boîte Manuelle ☐ (20h Minimum)

ou Boîte Automatique ☐ (13h Minimum)

- Évaluation de départ sur simulateur : **46.00€**
(Donne une estimation de vos capacités à la conduite et permet de déterminer un volume prévisionnel à inscrire sur le contrat)
- Heure de simulateur (les 5 premières heures de la formation, conseillées mais pas obligatoires) : **46.00€ x5**
- Heure de conduite : **55.50€**
- Bilan des compétences (2h examen blanc pour programmer l'examen) : **111.00€**
- Frais d'accompagnement à l'examen : **55.50€**

- **A payer à l'inscription**

CHRIS AUTO ECOLE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
Le samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h00



DOCUMENTS à fournir pour votre inscription administrative

- ☞ Attestation de recensement militaire pour les personnes âgées de 16 ans à 18 ans.
- ☞ 1 Photocopie de la **carte d'identité de l'élève recto verso sur la même page**
- ☞ Pour les candidats français âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus et uniquement pour une inscription pour passer les examens :
 - Un exemplaire photocopié ou numérisé du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **OU** de l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **OU** de l'attestation individuelle d'exemption
- ☞ Photocopie de l'attestation Scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R 2) – de 21 ans.
- ☞ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (**prévoir la P.I de la personne à qui appartient la facture et 1 attestation d'hébergement de domicile**)
- ☞ Pour les mineurs ne portant pas le même Nom de famille que leur représentant légal, un acte de naissance sera exigé pour justifier de votre lien de filiation.

Si le présent devis vous agréé, vous voudrez bien nous faire retour d'un exemplaire dûment daté signé avec la mention

« BON POUR ACCORD »

(Revêtu du cachet pour les entreprises)

LE CLIENT